



Dommmages et intérêts fracture du nez

Par **Pierre D**, le **19/05/2016** à **13:45**

Bonjour,

Suite à une agression subit au mois de Décembre dernier qui m'a valu une fracture du nez suivit d'une opération (16 jours d'ITT au total) j'ai reçu un avis a victime aujourd'hui.

Je souhaiterai me constituer partie civile pour demander des dommages et intérêts mais je n'ai aucune idée de la somme a demander pour le préjudice physique et morale.

Quelqu'un pourrai m'éclairer à ce sujet,

Merci pour vos réponses

Bonne journée